

Commune de
CHENEREILLES
Département de la Loire

PLAN LOCAL D'URBANISME
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION

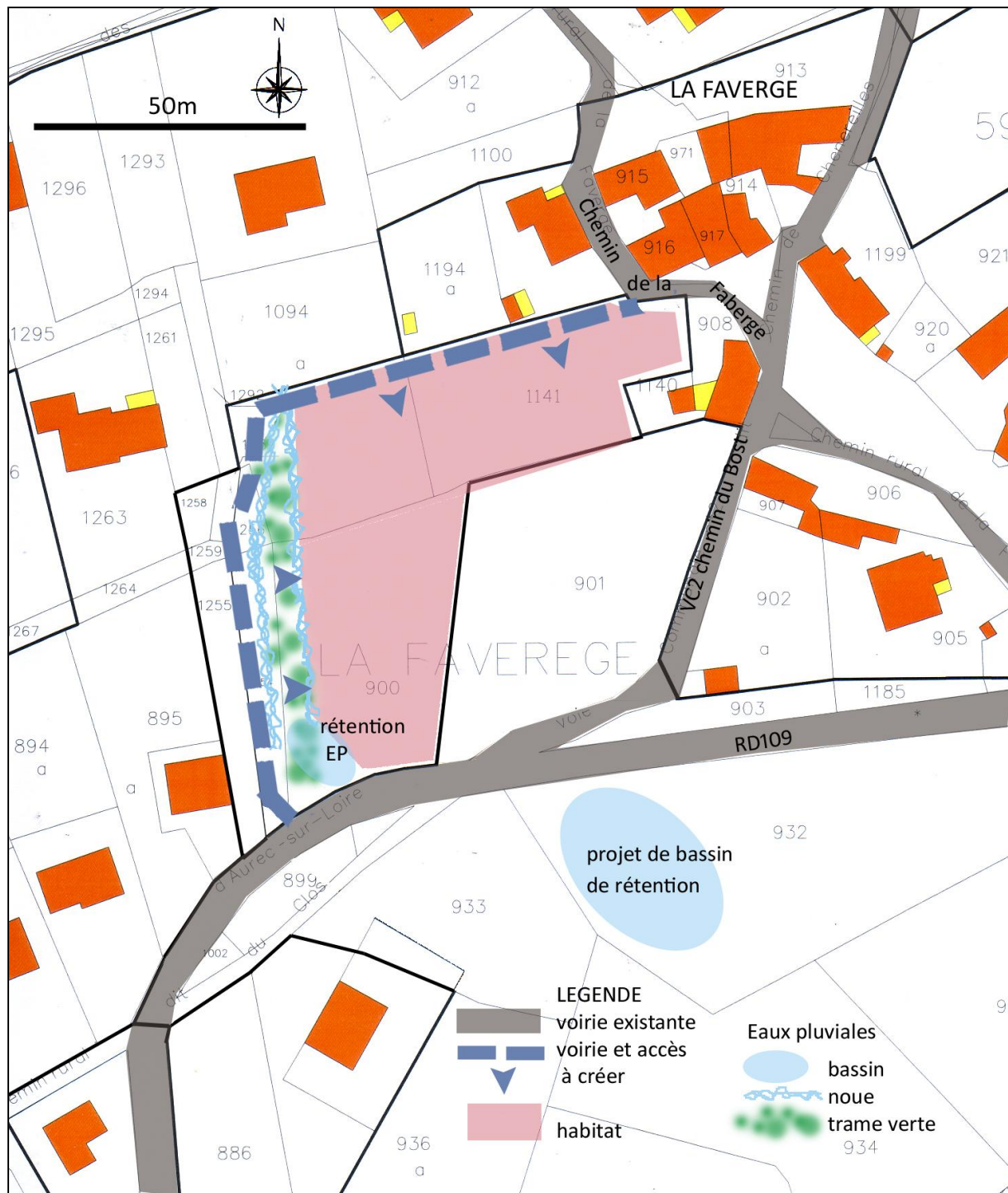
Pièce n°5

Elaboration prescrite le 20 juillet 2012
Projet arrêté le 19 juillet 2013
P.L.U. approuvé le 10 juillet 2014



R. BUHOT LOISEAU
Urbaniste Architecte
buhot-loiseau@wanadoo.fr

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°1
ZONE AUa - La Faverge



Caractéristiques du site :

- Surface : 0.45 ha
- Pente générale Nord - Sud de l'ordre de 10 à 12%
- Occupation actuelle : prés, sans haie ni boisements remarquable
- Situation : dans le bourg, à 300 m de l'école et de la mairie

- Environnement bâti : habitat pavillonnaire et bâti groupé du hameau de la Faverge

Accès :

- Voie de desserte à créer maillant les le chemin rural de la Faberge (VC°2) et la RD 109.

Programme et forme urbaine : environ 7 logements en habitat individuel groupé ou non et en habitat intermédiaire.

Trame verte

La trame verte est constituée sur les espaces collectifs par les plantations d'accompagnement des circulations, stationnement et des dispositifs d'écoulement à ciel ouvert de l'eau pluviale ainsi que par les jardins privés attachés aux habitations.

Gestion des eaux pluviales

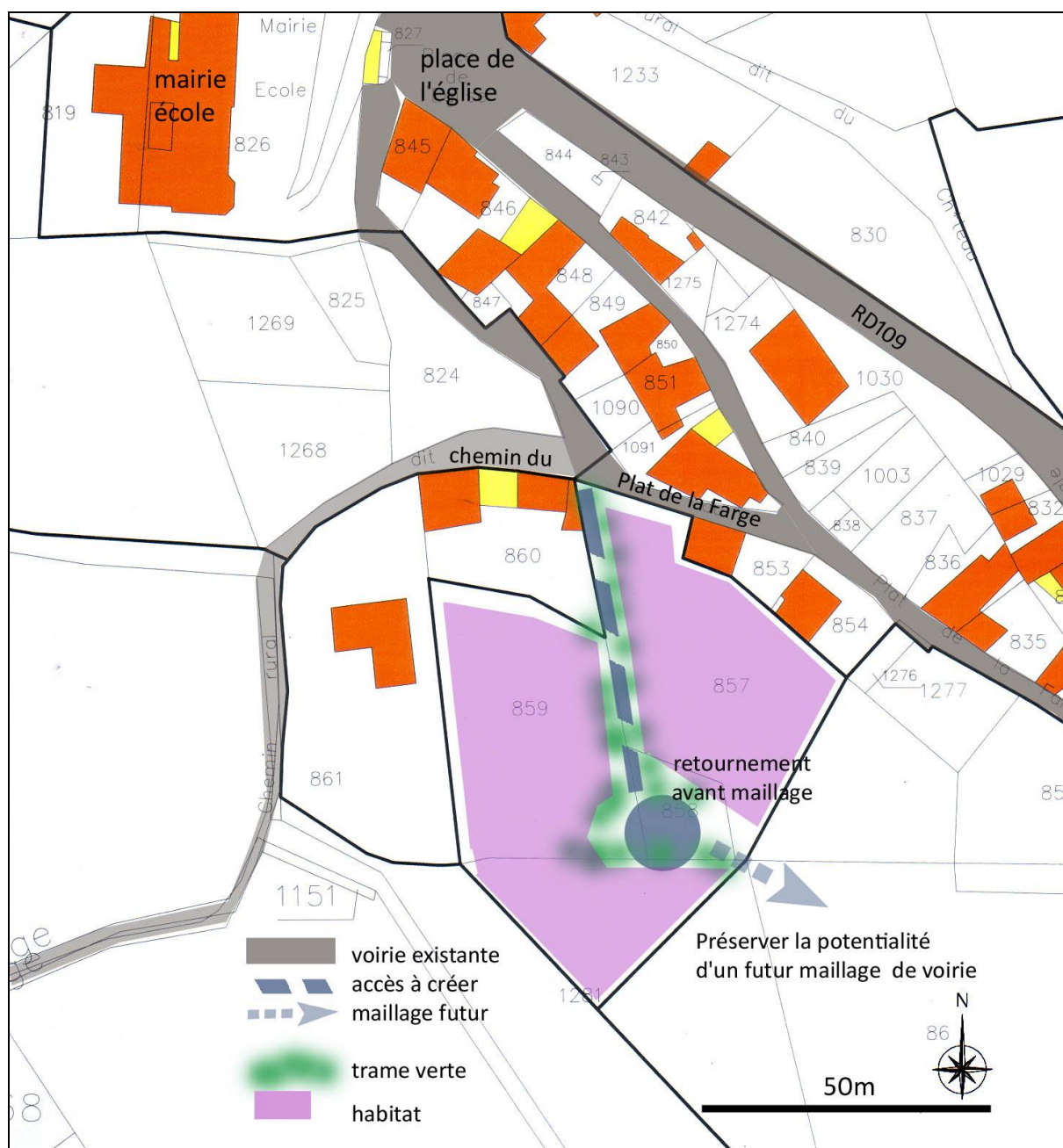
La gestion des eaux pluviales devra intégrer

- la maîtrise de l'écoulement conçu pour ne pas augmenter le débit naturel de la parcelle (dispositifs de rétention à la parcelle et collectif si nécessaire)
- la création d'espaces végétalisés le long des dispositifs d'écoulement à ciel ouvert participant de la trame verte.

Gestion des déchets

Le projet devra comprendre un espace dédié à la collecte sélective des déchets adaptés aux contraintes de collecte et incitatifs pour les usagers (emplacement, aménagement et maintenance)

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°2 ZONE AUa - Plat de la Farge



Caractéristiques du site :

- Surface : 0.33 ha
- Pente générale accentuée Est-ouest d'environ 15%
- Occupation actuelle : pré
- Situation en limite du centre bourg, à moins de 100m de l'école
- Environnement bâti : habitat dense du centre bourg et pavillonnaire

Accès :

Depuis le bas de la zone par le chemin du Plat de la Farge

Programme et forme urbaine :

Desserte : création d'une voirie de desserte interne par la parcelle 857 desservant les parcelles avec une aire de retournement. La possibilité d'un maillage de voirie desservant la zone d'urbanisation future située au sud doit être conservée.

Le programme de logements comprend 5 logements en habitat individuel et habitat groupé.

Gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales devra intégrer

- la maîtrise de l'écoulement conçu pour ne pas augmenter le débit naturel de la parcelle (dispositifs de rétention à la parcelle et collectif)
- la création d'espaces végétalisés le long des dispositifs d'écoulement à ciel ouvert participant de la trame verte.

Gestion des déchets

Le projet devra comprendre les espaces nécessaires à la collecte sélective des déchets adaptés aux contraintes de collecte et incitatifs pour les usagers (emplacement, aménagement et maintenance)